



La certification de matériaux technico-naturels pour la protection des berges devient peu à peu une réalité

Pour de nombreux cours d'eau navigables ou non navigables il est possible d'effectuer des travaux d'aménagement à l'aide de techniques impliquant des produits naturels. Ceci peut se faire à l'aide de matériaux traditionnels, mais il est aussi possible d'utiliser des matériaux technico-naturels pour ces travaux. Il convient cependant de normaliser et de certifier d'urgence ces matériaux technico-naturels pour constructions hydrauliques. Ceci, d'une part, afin d'acquérir suffisamment de confiance technique dans ces matériaux et, d'autre part, pour pouvoir reprendre ces matériaux technico-naturels parmi les autres matériaux similaires dans les différentes adjudications.

La cellule "*Natuurtechnische Milieubouw (NTMB)* (ingénierie écologique)" d'Aminal – division "*Algemeen Milieu- en Natuurbeleid*" (gestion générale de l'environnement et de la nature) veut appuyer cette normalisation et cette certification des matériaux technico-naturels pour protection des berges. Elle veut en outre rendre accès à ces matériaux plus aisé en effectuant de la recherche sur la pratique et en assurant la guidance du procédé. Afin de réaliser cet objectif, la cellule NTMB collabore avec Certipro®, l'organisme de certification et de contrôle du VITO, l'institut flamand de recherche technologique.

Dans une première phase du projet les matériaux technico-naturels de protection des berges sont subdivisés en quatre groupes de produits : les matériaux vivants, le bois et produits dérivés, les géotextiles et composites technico-naturels.

A l'aide d'une recherche de la pratique, Certipro® déterminera les critères de certification pour ces quatre groupes de produits. Ceci se fera en collaboration avec les fournisseurs ou fabricants intéressés faisant partie des quatre groupes de produits.

Une collaboration ultérieure avec d'autres instances sera également nécessaire (p.ex. organismes sectoriels de certification). C'est pourquoi l'on a établi un lien entre les procédures de certification existantes pour des matériaux similaires et les quatre groupes de matériaux technico-naturels de protection des berges.

La mise au point des procédures de certification sera effectuée par 4 comités consultatifs composés des parties concernées (fournisseurs, rédacteurs de cahiers des charges, autorités, instituts de certification). A la demande de la cellule NTMB, Certipro® assurera l'accompagnement de ce processus.

Les entreprises, organismes ou personnes désireux de soutenir cette initiative, ou même d'y participer, peuvent prendre contact avec Mme Hilde Maes, Certipro®, tél. 014-33 50 81, fax. 014-33 50 85 ou hilde.maes@vito.be ou avec Mme Krista Vervliet, cellule NTMB, tél. 02-553 80 65 ou fax. 02-553 80 55, krista.vervliet@lin.vlaanderen.be